

Le 8 mai dernier, le ministère belge de la Coopération au développement a publié une Note stratégique consacrée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire intitulée « *De la subsistance à l'entrepreneuriat* ». L'accent est placé sur l'agriculture entrepreneuriale qui « *n'exclut pas l'agriculture familiale* ». La Coalition Contre la Faim, qui rassemble plus de 20 ONG, dont SOS Faim, exprime des réserves à propos de l'ambiguïté de cette note. Nous revenons sur ces critiques avec Jean-Jacques Grodent, chargé de plaider chez SOS Faim.

L'introuvable sécurité alimentaire de la **politique belge**

Un entretien avec Jean-Jacques Grodent, chargé de plaider chez SOS Faim

DÉFIS SUD : Comment analysez-vous la Note stratégique ?

JEAN-JACQUES GRODENT : Le Ministre a publié une note consacrée à l'agriculture et la sécurité alimentaire, mais n'aborde pas la problématique de la sécurité alimentaire. Le document se range derrière une vision entrepreneuriale de l'agriculture. Elle n'est pas mauvaise en soi, puisque les exploitations agricoles doivent en effet être rentables et attirer les investissements. Mais elle ne règle pas les problèmes de la pauvreté rurale, de l'emploi, de la précarité et de l'égalité de genre.

Dans cette note, les questions transversales comme le genre et la durabilité sont optionnelles. Il faut faire son choix : soit le genre, soit la durabilité... Si on défend un programme qui développe la durabilité, on peut oublier le genre... je force un peu le propos, mais c'est une absence flagrante de vision holistique.

Jean-Jacques Grodent : « On ne se soucie pas des agriculteurs marginalisés. »
Illustration © Alain Corbel.



DS: Les « droits humains » sont quand même considérés comme importants.

J-JG: Sur le plan des principes, la note n'est pas mauvaise, mais concernant sa mise en application et ses priorités, tout est axé sur l'entrepreneuriat. Les droits humains sont limités à leur dimension de renforcement de la productivité agricole. Cela veut dire, par exemple, qu'en cas d'insécurité foncière des petits producteurs, la Coopération belge ne s'en souciera guère.

Il est écrit dans la note qu'il faut protéger des droits qui mènent à une « hausse de la productivité durable ». On est loin des combats qui contestent des relations de pouvoir déséquilibrées. On ne se soucie pas des perdants, des agriculteurs marginalisés. Il est juste stipulé qu'il faut les orienter vers une prise en charge par des politiques sociales.

politique au sens large. Il faut que l'expérience des OP soit mieux reconnue.

DS: Et qu'en est-il de l'économie sociale et solidaire ?

J-JG: On est surpris que cette note ne fasse aucune référence à une autre note stratégique de 2014 sur le secteur privé beaucoup plus orientée sur l'économie sociale et solidaire. C'est un changement de vision. Aujourd'hui le contexte international est de plus en plus porté sur le secteur privé, et la coalition gouvernementale belge est tournée vers la promotion de l'entrepreneur, du secteur privé et de sa capacité à rencontrer des Objectifs de développement durable (ODD). Le ministre a lancé une grande plateforme (nommée *The Shift*) de réalisation des ODD qui inclut des grandes entreprises agroalimentaires sans se soucier de la singularité



Les Organisations paysannes tissent des relations avec l'ensemble de la société, avec des entrepreneurs et avec des exploitants agricoles marginalisés.

Une stratégie de développement ne consiste pas uniquement à défendre le droit de se nourrir à un coût moindre. Elle doit formuler un projet politique inclusif, détaillant tous les aspects collectifs de sa mise en œuvre.

DS: La note cite les organisations paysannes ?

J-JG: Elles sont considérées comme des acteurs rendant des services à leurs membres pour renforcer leur productivité. Leur rôle politique et social de dynamisation du tissu socio-économique et culturel est ignoré. Pour SOS Faim, une OP est un acteur social qui tisse des relations avec l'ensemble de la société, avec des entrepreneurs mais aussi avec des exploitants agricoles marginalisés. La place d'une organisation intermédiaire entre l'État et les collectivités est extrêmement importante pour préserver une identité sociale et pour formuler une vision inclusive de l'agriculture... C'est une mission

de l'agriculture familiale. On ne parle d'ailleurs pas d'agriculture familiale dans cette note mais uniquement d' « agriculture à petite échelle ».

DS: Le dialogue reste possible ?

J-JG: Nous ne sommes pas dans une situation de blocage. Il existe des espaces de rencontre avec le gouvernement belge tels que la Plateforme agriculture et sécurité alimentaire, au sein de laquelle il sera débattu des outils de mise en œuvre de cette note stratégique. Un dialogue est en cours concernant les Programmes indicatifs de coopération (PIC). Cinq pays vont faire l'objet cette année-ci d'un nouveau PIC. Nous souhaitons pouvoir formuler, aux côtés de nos partenaires, des propositions et des recommandations à propos de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. III

Propos recueillis par Pierre Coopman